

Avis voté en plénière du 13 janvier 2015

Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté

Déclaration du groupe des entreprises

Avant toutes choses, Monsieur le Rapporteur, nous tenons à souligner la qualité de votre travail sur ce sujet vaste et pointu et vous remercier de votre écoute aux propositions de notre groupe.

Néanmoins, celui-ci s'interroge sur la pertinence de cet avis s'agissant de sa forme, à savoir que sur un sujet si complexe, la section aurait dû faire œuvre de pédagogie en proposant un texte plus resserré, précédé en amont d'un rapport qui aurait permis de poser un constat partagé; dès lors, il lui aurait été plus aisé de formuler des préconisations fortes et concises, l'objet de l'avis.

De surcroît, plus que dans d'autres occasions, nous aurions apprécié que cet avis volumineux comporte une synthèse qui aurait permis une lecture plus aisée à ceux qui veulent aller à l'essentiel.

Ceci étant dit, le groupe des entreprises partage l'essentiel des éléments du constat que vous avez fait. Il est clair que la question du stockage et indirectement celle de la protection des données numériques nous concernent tous en notre qualité de citoyen.

S'agissant des préconisations de l'avis, le groupe des entreprises souhaiterait en aborder quelques-unes sous l'angle des entreprises.

Disons-le d'emblée, l'affaire Snowden ne doit pas être un raccourci pour jeter l'opprobre sur les entreprises en général. Les entreprises françaises sont très rigoureuses dans la gestion des données numériques. Or, faire accroire ainsi que le texte le suggérait dans sa version initiale que le numérique peut être un instrument de surveillance des salariés pour nombre d'entreprises n'était pas admissible et vous l'avez bien compris Monsieur le rapporteur.

Nous préférons, comme le suggère le rapporteur, qu'il y ait une information objective des salariés, voire des formations adaptées des instances représentatives du personnel aux enjeux de la gestion de la protection des données numériques. Car dans ce domaine c'est par de la pédagogie que nous sensibiliserons l'ensemble des acteurs de l'entreprise à l'importance de la préservation des données numériques.

La CNIL préconise que dans chaque entreprise soit nommé un Correspondant Informatique et Libertés compte tenu de la complexité des sujets. Certes l'intention est louable et c'est déjà une réalité dans quelques grandes entreprises. Mais gardons-nous d'en faire une obligation pour les petites et moyennes entreprises et que celles qui souhaitent nommer un CIL puissent partager cette

fonction avec le titulaire d'une autre fonction RH ou juridique par exemple pour une meilleure optimisation des ressources.

Dans le même ordre d'idée, et même si la protection des libertés et des droits fondamentaux relève d'abord de la loi, nous soutenons les propositions de la Commission visant à encourager les initiatives en matière d'autoréglementation (codes de conduite). Car une fois de plus, à vouloir tout régir par la loi, on rajoute de nouvelles contraintes au fonctionnement des entreprises.

Or, nos PME/TPE ont elles aussi besoin d'une réelle sécurité qui n'est pas aujourd'hui toujours à leur portée.

Le groupe ne peut s'empêcher de revenir sur l'amalgame qui est quelques fois fait, à tort, entre le comportement des GAFAs et celui des entreprises françaises.

Notre groupe a exprimé des réserves concernant la préconisation qui consiste à augmenter le montant maximal des sanctions de la CNIL et à les indexer sur le chiffre d'affaires. Nous avons fait prévaloir, ainsi qu'il a été dit précédemment, que les entreprises françaises pour l'essentiel sont vertueuses en matière de traitement de données à caractère personnel. Il conviendrait donc de ne pas les assimiler aux géants américains du numérique notamment. Nous vous remercions, Monsieur le Rapporteur, d'avoir précisé cette différenciation.

Enfin pour conclure le groupe des entreprises tient à rappeler qu'il est essentiel de trouver l'équilibre entre la sécurité des citoyens et la protection de leurs données personnelles.

Le groupe des entreprises a voté favorablement l'avis.